

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00069**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA  
COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU  
PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,  
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,  
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO  
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-0202000690

DATE D'APPARICION: 29 janvier 2020

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Chamond, approuvé le 04 février 2013, révisé le 07 février 2019 et modifié les 11 mai 2016, 29 septembre 2016 et 05 octobre 2017, doit être modifié pour :

- modifier le règlement de la zone Uic1 afin de permettre la densification des parcelles dédiées à l'activité industrielle,
- classer les parcelles sises rue de Saint-Etienne et cadastrées 111 AB n°146p, 156p, et 162 en zone Uic2 en cohérence avec les parcelles limitrophes,
- modifier le périmètre de constructibilité sur ces parcelles et les parcelles limitrophes cadastrées 111 AB n°73p, 233 et 234 pour l'aligner sur la limite de la voie.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours, du lundi 10 février 2020 (10h00) au mercredi 11 mars 2020 (16h00) inclus.
- Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
  - à la mairie de Saint-Chamond, dans les locaux du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations,
  - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante :  
<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>
- Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),

- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de Saint-Chamond et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Saint-Chamond.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chamond,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2020 Prospective, destination Planification**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU